



Direction de la Recherche et du Pilotage - Observatoire

UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI-PYRENEES  
PROGRAMME IDEX « EQUIPEMENT 2015 »  
APPEL A PROJETS - CLOTURE LE 18 NOV. 2015 A 12H00

## 1. Objectifs

L'appel à projets de recherche (APR) a pour vocation d'accompagner la politique scientifique des établissements en développant les synergies régionales. Il s'agit d'une part de renforcer les collaborations inter- et pluri- disciplinaires entre les établissements et, d'autre part, de soutenir le développement de thématiques de recherche s'appuyant sur les compétences spécifiques des laboratoires de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées.

Dans cette optique, l'APR vise à soutenir des projets de recherche entre au moins deux laboratoires relevant de deux établissements participants à l'APR, par l'attribution de contrats doctoraux.

## 2. Critères de sélection

Les projets doivent être portés par deux co-directeurs de thèse appartenant à des laboratoires différents relevant d'au moins deux établissements différents parmi les membres de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées qui participent à l'APR.

Les propositions des équipes de recherche seront étudiées par un comité constitué d'une vingtaine de personnes proposées par les établissements qui dotent l'APR. Le bureau du département Recherche et Doctorat de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées effectuera le choix définitif des projets retenus pour un financement.

Les critères, pour apprécier et interclasser les différents projets, sont :

- la qualité scientifique du projet ;
- le caractère interdisciplinaire
- la qualité et la complémentarité des équipes ;
- la cohérence du projet (objectifs / moyens) et l'impact des moyens demandés.

## 3. Condition d'éligibilité

Comme les années précédentes, nous cherchons à cofinancer avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées, les projets qui seront jugés favorablement à la fois par ce dernier et par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées. Dans cette optique, **vos projets devront impérativement être déposés parallèlement sur le site du Conseil Régional Midi-Pyrénées**, en réponse à l'appel d'offres "Allocations de recherche doctorales", dès lors que celui-ci sera ouvert (entre le 5 octobre et le 20 novembre 2015), en faisant apparaître l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées comme cofinancier potentiel (une attestation de cofinancement potentiel sera transmise par nos soins à la tutelle maître d'ouvrage et à la Région).

*Nota: les projets qui ne sont pas soumis également à l'appel à projets du Conseil Régional ne peuvent être pris en considération dans le présent APR.*

## 4. Financement

Le projet sélectionné bénéficiera d'un financement pour un contrat doctoral. Un(e) doctorant(e) sera recruté(e) sera recruté par l'un des établissements partenaire de l'APR pour une durée de 36 mois.

Le financement du salaire, incluant les charges salariales et patronales est plafonné à 88 400€ pour les trois années de thèse.

L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées pourra participer au cofinancement des dépenses hors salaires éligibles sous forme d'une subvention d'accompagnement qui ne pourra pas dépasser 7 500€. Les dépenses éligibles sont:

Le déplacement pour présentation de résultats à des congrès internationaux. L'assiette est plafonnée à 5000€, la subvention régionale est au maximum 100% de l'assiette

les autres frais de fonctionnement nécessaire à la réalisation de la thèse. L'assiette pour les projets cofinancés APR/Région Midi-Pyrénées est plafonnée à 20 000€. La subvention régionale représente 50% de l'assiette maximum.

## 5. Candidature en ligne

Le dossier complet de l'APR devra être enregistré sur l'application PROSPER (PROcédé de Soumission de Projets Et de Recueil de rapports). Pour faciliter la saisie des candidatures, une fiche guide Mode opératoire PROSPER est disponible.

En fin de saisie et avant de soumettre la candidature, il vous sera demandé de joindre au formulaire **les 3 documents** suivants :

1. **Un dossier détaillé du projet de 7 pages** maximum incluant les éléments suivants :

- Présentation du Projet (5 pages maxi)
  - Résumé du projet
  - Motivations
  - Objectifs
  - Position par rapport aux travaux en cours localement, nationalement et internationalement
  - Plan de réalisation
  - Perspectives
- Présentation des équipes (2 pages pour ces rubriques)
  - Compétences
  - Complémentarité
  - 5 références de publications permettant de mieux comprendre le contexte de l'étude
- Présentation de la thèse
  - Programme de travail
  - Perspectives professionnelles pour le doctorant
  - Actions de formation, d'insertion et de mobilité internationale pour le doctorant
  - Lien de la thèse avec d'autres projets structurants
- Budget
  - Budget du projet hors contrat doctoral (euros, TTC)
  - Financement du projet en recettes et en dépenses (euros, TTC)
- Remarques particulières

2. **Deux avis détaillés comportant le nom du projet, et signés** par le directeur des laboratoires concernés.

Une fois le dossier soumis sur PROSPER (il est possible d'enregistrer à n'importe quel moment la saisie des informations) le dossier sera vérifié par le personnel gestionnaires de l'APR.

Enfin, des experts seront contactés afin d'obtenir au moins deux rapports par dossier soumis.

## 6. Calendrier

L'appel est ouvert entre le **21 septembre et le 18 novembre 2015 à 12h00**.

## 7. Informations

Les demandes d'informations concernant le programme IDEX « Equipement 2015 » sont à adresser à [apr@univ-toulouse.fr](mailto:apr@univ-toulouse.fr)